

ÉTUDES | LA RÉUNION

JUILLET 2025 N° 4

Enquête sur les structures des exploitations agricoles en 2023 (ESEA)

Une diminution du nombre de petites structures cannières mais une progression du secteur fruits et légumes

Entre 2020 et 2023, le nombre d'exploitations agricoles à La Réunion a diminué de - 2,36 % par an, passant de 6 282 à 5 878. Cette baisse est principalement due à la disparition des petites structures, avec une diminution significative des micro-exploitations de 5,57 % par an. À l'inverse, les moyennes et grandes exploitations ont progressé respectivement de 5,76 % et 3,23 % par an. La surface agricole utile (SAU) a perdu selon les sources plus de 1 100 hectares en trois ans. A noter, une diminution notable de la culture de la canne à sucre, partiellement compensée par une progression des surfaces dédiées aux fruits et légumes. Le nombre d'exploitations de moins de 4 hectares a diminué de plus de 200 en trois ans. Cependant, les exploitations spécialisées dans les cultures végétales représentent toujours plus de 70 % du total. Le nombre de chefs d'exploitation a diminué de - 2,3 % par an depuis 2020, avec une baisse marquée dans la tranche d'âge des 40-60 ans. En 2023, 11 234 personnes travaillent de manière permanente dans les exploitations agricoles, avec une diminution de - 2,6 % depuis 2020. Les exploitants et leur famille assument la majeure partie du travail, tandis que les salariés permanents non familiaux représentent 17 % des équivalents temps plein (ETP).

Le nombre d'exploitations à La Réunion s'établit à 5 878 en 2023, contre 6 282 en 2020 soit une diminution annuelle de - 2,36 %. Les plus petites structures disparaissent, partiellement au profit des plus grandes. C'est ainsi qu'il apparait un mouvement de concentration des exploitations et une évolution de leurs orientations. Les microexploitations enregistrent la baisse la plus significative en 3 ans soit - 5,57 % par an (Figure 1). À l'opposé, les moyennes et les grandes progressent respectivement de + 5,76 % et + 3,23 % par an. Plus globalement, l'enquête sur les structure des exploitations confirme une baisse de la surface agricole utile (SAU) de près de 1 800 hectares. Ainsi, la baisse de surface est en premier lieu imputable à la perte de 143 petites exploitations soit 1 760 hectares. Celle des micro exploitations n'est que de 935 hectares puisque leurs structures sont nettement plus petites. Cette évolution concerne ainsi plus de 400 fermes de cette

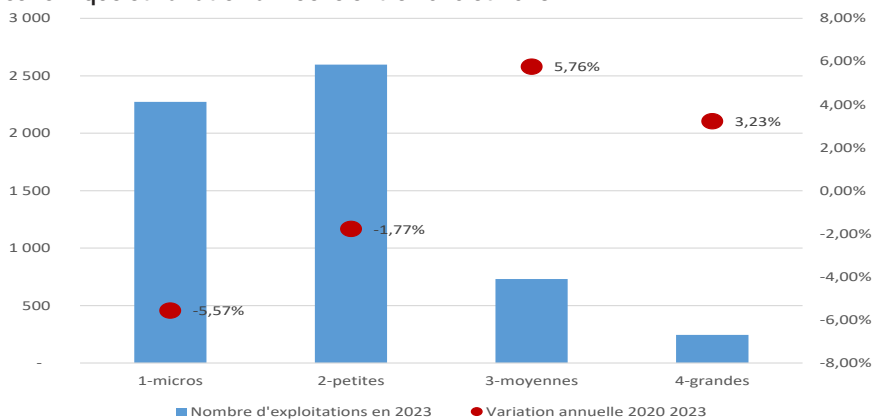
dimension. À l'opposé, les moyennes et grandes exploitations enregistrent une progression du nombre d'exploitations et de leur SAU correspondante.

Une forte baisse des microexploitations

La surface agricole utile de La Réunion a encore fortement chuté entre

2020 et 2023, passant de 38 665 hectares [source SAA] à moins de 37 500 hectares en trois ans. Ainsi, la perte de surface oscille entre - 1 100 hectares et - 1 800 hectares selon les sources pendant cette période. Cette forte chute est principalement le produit de la baisse de la sole cannière partiellement compensé par une progression des surfaces en fruits et légumes. Ainsi selon

Figure 1 : Répartition du nombre d'exploitations en fonction de leur dimension économique et variation annuelle entre 2020 et 2023



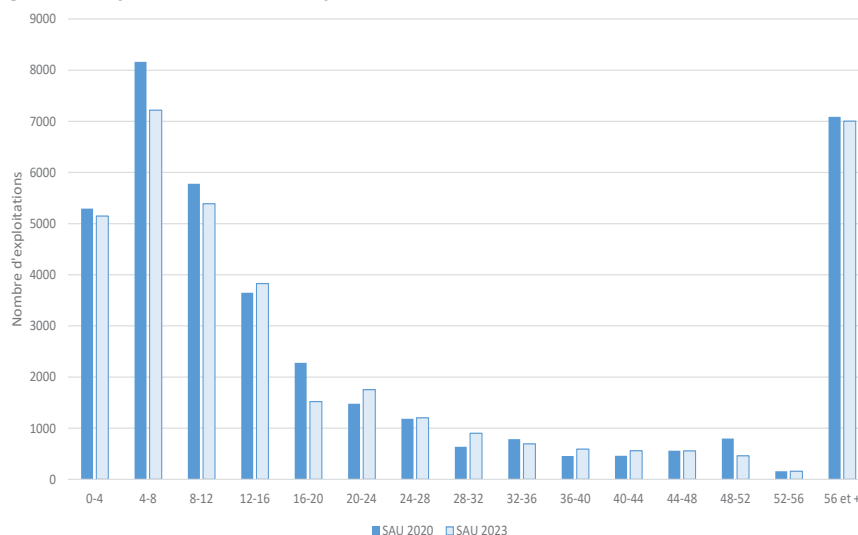
Source : Agreste - ESEA 2023 et recensement agricole 2020

l'estimation de l'enquête, ces surfaces ont progressé de 15 % en trois ans. La baisse du nombre de petits planteurs et la relative concentration des surfaces correspondantes explique principalement la perte de SAU depuis trois ans. De plus, selon l'enquête sur les structures des exploitations, la surface en serre progresse significativement du fait d'un accompagnement volontariste de ce type d'investissement à La Réunion. Les surfaces en légumes de plein champs augmentent de 8 % selon cette étude. Celles des fruits progressent aussi. Cette situation permet de comprendre l'évolution de la production de fruits et légumes à hauteur de 33 000 tonnes en 2023 dans le cadre des organisations de producteurs (source ARIFEL). Cependant, ce chiffre peut être remis en question du fait d'accidents climatiques (Cyclone, sécheresse...) car en 2024 la production des organisations de producteurs n'est que de 27 000 tonnes soit 20 % inférieure à l'année précédente.

Une baisse plus marquée des exploitations de moins de 4 ha

La part du nombre d'exploitations de moins de 12 ha entre 2020 et 2023 demeure stable à hauteur de près de 90%. Par contre, la part de la SAU des exploitations correspondantes perd 2 points en trois ans. Elle passe ainsi de 50 % à 48 % en 2023. Le nombre d'exploitations de moins de 4 ha diminue de plus de 200 producteurs en trois ans. Il reste ainsi plus de 3 300 exploitations en 2023. La baisse de surface agricole la plus importante se produit dans la classe entre 4 et moins de 8 ha soit - 945 ha (figure 2). Les exploitations ayant une spécia-

Figure 2 : Répartition de la SAU par classe de surface en 2020 et 2023



Source : Agreste - ESEA 2023 et recensement agricole 2020

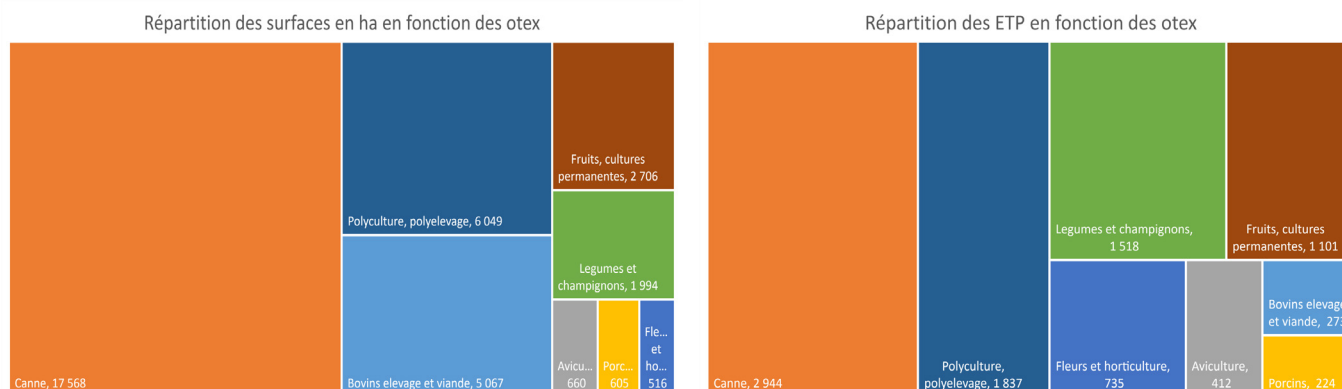
lisation végétale représentent plus de 70% d'entre elles et restent au même niveau qu'en 2020. Celles spécialisées en production animales correspondent à 11,6 % en léger recul d'un point en trois ans. Par contre les exploitations mixtes progressent de plus d'un point lors de la même période. Cela conduit, à valider le développement d'exploitations diversifiées bien que celles spécialisées se maintiennent voire se renforcent dans certains cas.

Moins de planteurs spécialisés qui demeurent encore prépondérants

La baisse plus significative des micro-producteurs, notamment en ce qui concerne les petites exploitations cannières conduit à une diminution plus importante du nombre d'exploitations à orientation grandes cultures. Cette OTEX représente plus du tiers des exploitations en 2023 mais perd ainsi près de 2,5 points

depuis 2020. Il s'agit du recul le plus significatif des producteurs. Cependant, l'orientation spécialisée cannière représente toujours 17 570 ha selon l'estimation de l'enquête et un peu moins de 3 000 Equivalents temps plein (ETP). Ainsi, cette orientation en perte de vitesse demeure un pilier de l'agriculture réunionnaise. Les exploitations associant polycultures et élevage valorisent plus de 6 000 ha et emploient 1 840 équivalents temps plein. Ce type de producteurs mixtes a mieux résisté lors de la même période et représente ainsi plus de 18 % des exploitations. Les producteurs spécialisés en légumes cultivent 2 700 ha SAU dont 1 000 ha de légumes soit 61 % de la surface. Ces exploitations emploient 1,5 ETP en moyenne soit proportionnellement plus de personnes que d'autres orientations. Les légumiers spécialisés représentent deux tiers des surfaces en légumes que ce soit en plein air ou sous serres. Enfin, les élevages hors

Figure 3 : Répartition des exploitations selon les surfaces et les équivalents temps plein en 2023



Source : Agreste - ESEA 2023 et recensement agricole 2020

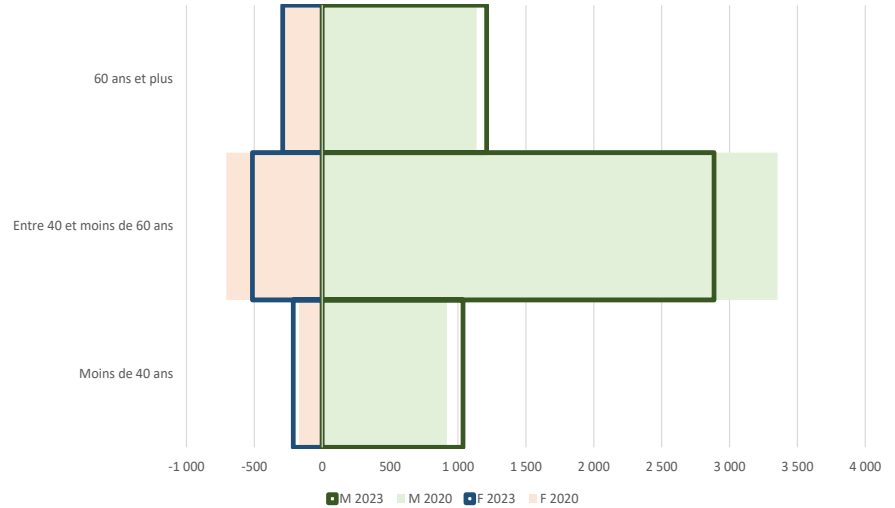
sols emploient proportionnellement plus d'emploi avec respectivement 2 ETP par exploitations porcine et près de 3 ETP par élevage avicole.

Moins de chefs d'exploitations entre 40 ans et 60 ans

En 2023, le nombre de chefs d'exploitations est de 6 154 soit une baisse annuelle de -2,3 % depuis 2020. Leur âge moyen est relativement stable soit légèrement au-dessus de 50 ans. Cependant ce constat masque des disparités. La part des chefs de moins de quarante ans progresse d'un peu moins de 4 points ainsi que celle des plus de 60 ans (figure 4). A l'opposé, la baisse des chefs d'exploitations se concentre dans la tranche des 40-60 ans estimée à plus de 650 exploitants en 3 ans. Cette tendance apparait la même chez les hommes et les femmes. Cependant, le départ de cheffes d'exploitation à la retraite ces trois dernières années ont conduit une légère baisse de la part des femmes de - 1,6 point. Plus globalement le nombre d'actifs a baissé de – 2,8 % en trois ans essentiellement chez les micro exploitations par contre, le nombre progresse chez les moyennes et grandes exploitations.

Moins de salariés en 2023

Figure 4 : Pyramide des âges des chefs et coexploitants en 2020 et 2023



Source : Agreste - ESEA 2023 et recensement agricole 2020

En 2023, 11 234 personnes travaillent de manière permanente dans les exploitations agricoles, qu'ils soient exploitants, actifs familiaux ou salariés non familiaux. Leur effectif a diminué – 2,6 % en 3 ans, une baisse proche de celle du nombre d'exploitations. Le volume de travail réalisé par ces actifs permanents et par les travailleurs saisonniers ou occasionnels représente 8 771 équivalents temps plein (ETP) pour l'année 2023. Les exploitants et leur famille assument encore la majeure partie de cette charge de travail. L'emploi actif apparenté dans les exploitations représente 1 525 ETP. Il concerne 21 % des actifs permanents

soit 5 points de moins qu'en 2010. Le nombre moyen d'ETP par exploitation demeure stable malgré une concentration des exploitations et une baisse des microexploitations. L'évaluation de la baisse des ETP saisonniers recensés peut être le résultat d'une progression de la mécanisation, de la diminution du nombre d'exploitations cannières et de la difficulté de recrutement malgré les mesures incitatives mises en place. La main d'œuvre salariée permanente non familiale représente 17 % des ETP. Enfin, les salariés permanents à plein temps correspondent à seulement 58 % des ETP .

Tableau de chiffres clés de La Réunion	2023	2020	Evolution 2023/2020	Ecart 2023/2020
Exploitations (nombre)	5 848	6 282	- 6.9 %	
dont à spécialisation végétale (en %)	70,9%	70,9%		0
dont à spécialisation animale (en %)	10,6%	11,6%		-1,0
dont mixte (en %)	18,5%	17,3%		1,2
Part des exploitations à statut individuel (en %)	92,2%	92,6%		- 0,5
Part des exploitations en agriculture biologique (en %)	7,6%	5,8%		1,8
Part des exploitations en circuits courts (en %)	40,5%	45,1%		- 4,6
Chefs d'exploitations et coexploitants (nombre de chefs)	6 154	6 595	-6,7%	
dont ayant moins de 40 ans (en %)	20,3%	16,5%		
dont ayant 60 ans et plus (en %)	24,4%	21,9%		
dont femme (en %)	16,6%	18,0%		
Agés moyen des chefs et coexploitants	50,6	50,8		-0,2
Travail agricole (en ETP)	9 429	10 228	-7,8	
SAU total (ha)	36 995	38 774	-4,6	
dont canne (en %)	53,4%	55,3%		-1,9
dont cultures permanentes (en %)	10,1%	8,5%		1,6
dont prairies (en %)	27,2%	26,3%		0,9
Sau moyenne (en ha)	6,3	6	2,5%	
Cheptel (en nombre d'UGB toute alimentation)	79 953	80 966	-1,3%	

Source : Ageste - ESEA et recensement agricole 2020

Encadré Source / Définitions

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) permet de suivre l'évolution structurelle des exploitations entre deux recensements agricoles (RA). Celle de 2023, la première depuis le RA 2020, a porté sur un échantillon de 56 900 exploitations agricoles en France « métropolitaine » et 8 400 dans les DOM. S'appuyant sur les règlements européens 2018/1091 et 2022/2286, elle a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne.

Une **exploitation agricole** est une unité économique dotée d'une gestion courante indépendante et d'une activité de production agricole. Elle doit en plus atteindre une dimension minimale : soit 1 hectare de superficie agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...).

La **production brute standard (PBS)** d'une exploitation représente la valeur de sa production potentielle exprimée en euros. Elle est calculée en multipliant les surfaces agricoles et les cheptels présents sur l'exploitation par des coefficients représentant la valeur de la production potentielle par hectare de culture ou par tête d'animal, hors aides. La PBS d'une exploitation permet de classer les exploitations selon leur taille économique : micro/petite/moyenne/grande. Les microexploitations sont les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, les petites exploitations celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, les exploitations moyennes celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et les grandes exploitations celles avec une PBS de 250 000 euros ou plus.

La PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est générée par cette production.

Les coefficients de PBS utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2018-2022 (dits coefficients « 2020 »). Afin d'étudier l'évolution structurelle des exploitations depuis les 2 derniers recensements agricoles (RA) indépendamment de la revalorisation des prix et des rendements, les coefficients « 2020 » ont aussi été appliqués aux résultats des RA 2010 et 2020 (en lieu et place des coefficients utilisés lors de la diffusion des résultats de ces 2 recensements). Comme les seuils de taille économique ne sont pas revalorisés au fil du temps alors que la PBS s'accroît avec l'évolution des prix, l'application des coefficients « 2020 » aux données des derniers RA conduit à dénombrer plus de moyennes et grandes exploitations. La part de ces dernières en 2020 était ainsi de 43 % avec les coefficients « 2017 » (période 2015-2019) et de 46 % avec les nouveaux coefficients « 2020 ». A coefficients constants « 2020 », la part des moyennes et grandes exploitations passe de 46 % à 49 % entre 2020 et 2023. L'application des coefficients « 2020 » a par contre peu d'impact sur la détermination des spécialisations des exploitations. Dans tous les cas, la valorisation des données de production du RA2010 et du RA2020 avec les coefficients « 2020 » introduit un contexte de prix et de rendements qui n'existait pas alors.

Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 607 heures travaillées sur l'année).

Le terme **exploitant agricole** désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient fondé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication comprend tous les aliments (herbe, fourrages et concentrés).

Pour en savoir plus

Site AGRESTE : Premiers résultats nationaux de l'enquête sur les structures des exploitations en 2023 : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2511/detail/>
Primeur n° 2025-2 : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2502/detail/>

Site DAAF de La Réunion: Etudes : les principaux chiffres de La Réunion : <https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/structure-des-exploitations-r408.html>

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service de l'Information Statistique et Economique
Parc de la Providence
97 489 SAINT-DENIS Cedex

Directeur de la publication : Jacques PARODI
Rédacteur en chef : Claude WILMES
Rédactrice : Claude WILMES
Composition : Claude WILMES
Dépot légal : À parution
ISSN : 0246-1803
© Agreste 2023